

Finances

REF : DAF2016003

Signataire : AC/JB

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Adoption du budget primitif 2016 de la commune (budget principal)**

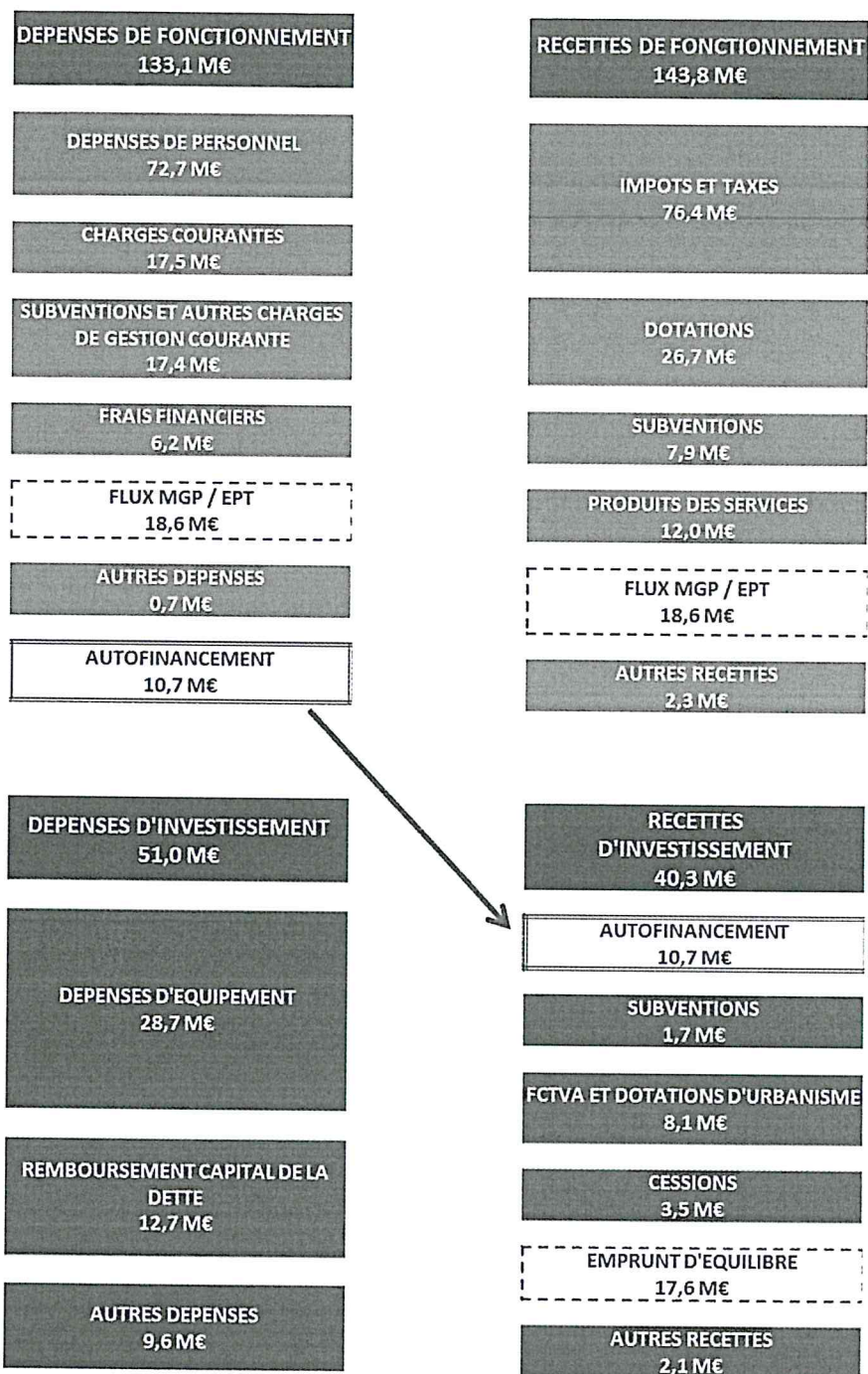
EXPOSE :

**RAPPORT BUDGETAIRE 2016**  
**BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL**

**I) PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2016**

En 2016, le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à **143.8 M€** et celui des **dépenses réelles de fonctionnement** à **133.1 M€**. Ces masses budgétaires sont en forte augmentation par rapport à 2015. Ceci s'explique par la mise en place de la Métropole du Grand Paris, qui entraîne une modification de la structure du budget de la ville et une augmentation à proportion égale, des dépenses et des recettes de la ville. En effet, avec cette nouvelle architecture financière, la ville sert de « boîte aux lettres » entre la MGP et Plaine Commune, le nouvel EPT. Il conviendra donc de tenir compte et de retraiter ces phénomènes dans l'analyse de l'évolution des masses budgétaires. Retraités de ces éléments, le montant des recettes réelles de fonctionnement atteint 125,2 M€ (+3% par rapport à 2015) et celui des dépenses réelles de fonctionnement 114.5 M€ (-1%).

En **investissement**, les **dépenses réelles** s'élèvent en 2016 à **51 M€** (+1% par rapport à 2015) et les **recettes réelles** à **40.3 M€** (-9%). L'année 2016 reste marquée par la livraison prochaine de la future école située dans le secteur de Port Chemin Vert même si de nouveaux projets d'investissement émergent et suivront une programmation à cheval 2016/2017.

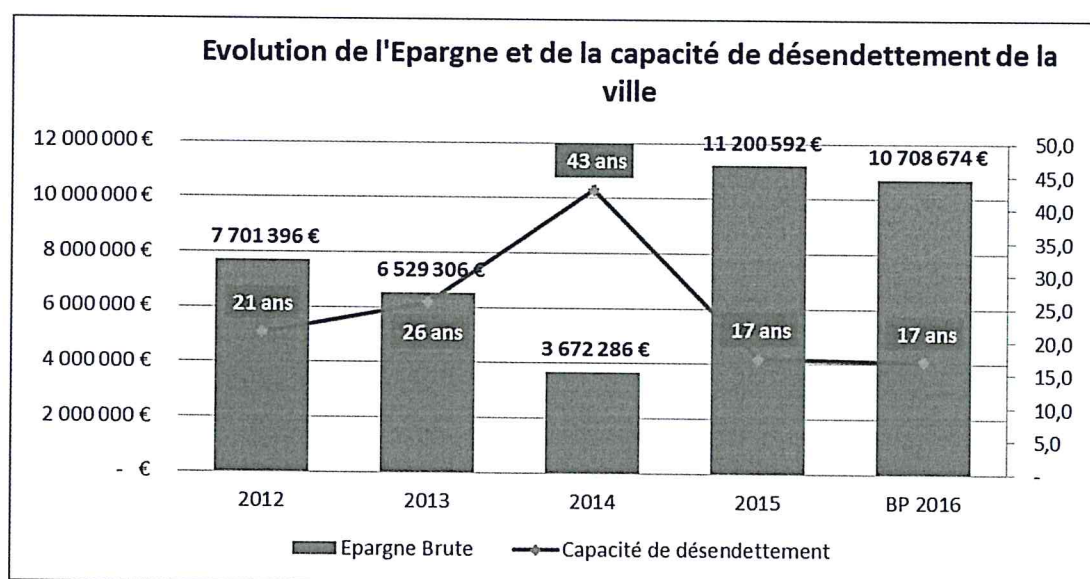


Ainsi, dans un contexte financier national toujours aussi contraignant, le budget primitif 2016 poursuit et **accentue les efforts de gestion** et de rétablissement de la situation financière de la ville entrepris au budget primitif 2015. Ce budget acte et reprend une grande partie des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires permettant à la fois de :

- maîtriser l'évolution des dépenses publiques,
- optimiser les ressources dont bénéficie la ville
- poursuivre l'effort d'investissement en termes d'équipements publics notamment
- limiter l'endettement déjà très important de la ville
- améliorer l'épargne et l'autofinancement de la ville

Pour parvenir à cet équilibre complexe, le budget 2016 permet de dégager un **niveau d'autofinancement de 10.7 M€**, lui permettant ainsi de financer une partie de ses dépenses d'investissement (24 %) et donc de limiter le recours à l'emprunt. Le **taux d'épargne brute**, retraité des flux MGP/EPT, s'élève ainsi à **8.5%**, en nette progression par rapport à 2015 (4.8%) et aux années précédentes. Pour atteindre cet objectif, **des mesures d'ajustement sur les dépenses et recettes ont été prises** et seront détaillées dans ce rapport.

L'amélioration de l'épargne et la limitation du recours à l'emprunt en 2016 permet également **d'améliorer la capacité de désendettement de la ville**. Ce ratio financier qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne, est un indicateur fortement suivi car il permet d'apprécier la capacité de la ville à faire face à ses remboursements de dette, tout en assurant le financement récurrent de ses politiques publiques. Le seuil d'alerte se situe à 12 ans et le seuil limite à 15 ans. **En 2016, la capacité de désendettement de la ville se situe à 17 ans**, proche du seuil limite depuis la première fois depuis plusieurs années. Les efforts de gestion seront donc à poursuivre dans les années à venir afin de garantir un financement soutenable et durable du service public local.





**II) SANS LE DYNAMISME FISCAL, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE SONT EN DIMINUTION, METTANT EN PERIL LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC LOCAL**

En 2016, le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 143,8 M€. Toutefois et afin d'étudier un périmètre constant, ce montant doit être retraité des flux nouveaux liés à la création de la Métropole du Grand Paris : nouvelle attribution de compensation, transfert de la fiscalité ménage auparavant perçue par Plaine Commune, fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Ces nouveaux flux seront détaillés à la fin du rapport (p. 19).

Une fois retraité de ces flux nouveaux, le montant réel des recettes de fonctionnement dont bénéficie la ville en 2016 est de 125,2 M€, soit une progression de 3% par rapport à 2015 (+3,4 M€). Néanmoins, cette dynamique masque des évolutions fortement hétérogènes entre les différents types de recettes. En effet, sans le dynamisme fiscal, les recettes de fonctionnement seraient en diminution par rapport à 2015 (-1% soit 500 k€), ce qui met en danger le financement durable du service public local.

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	BP 2016 retraité des flux à l'EPT	Evolution BP 2015 / BP 2016
013	ATTENUATION DE CHARGES	100 000 €	434 971 €	434 971 €	335%
70	PRODUITS DES SERVICES	11 727 870 €	11 967 909 €	11 967 909 €	2%
73	IMPOTS ET TAXES	72 504 968 €	95 034 501 €	76 422 199 €	5%
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	36 027 581 €	34 547 793 €	34 547 793 €	-4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 100 031 €	904 889 €	904 889 €	-18%
76	PRODUITS FINANCIERS	63 249 €	924 151 €	924 151 €	1361%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	307 700 €	6 000 €	6 000 €	-98%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>121 831 399 €</b>	<b>143 820 214 €</b>	<b>125 207 912 €</b>	<b>3%</b>

- 1) La Ville d'Aubervilliers pâtit de la baisse des dotations de l'Etat et n'est que partiellement compensée par la hausse de la péréquation verticale

Pour la seconde année consécutive, la Ville verra sa dotation forfaitaire diminuer de 2,2 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques imposée par l'Etat. Cette coupe sévère n'est compensée que partiellement par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (+ 1,5 M€) allouée aux communes les plus défavorisées. Au total, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de notre commune passerait de 23,7 M€ en 2015 à 22,9 M€ en 2016. Le reste à charge de la politique nationale d'austérité atteint donc 800 k€ pour la Ville d'Aubervilliers et ce pour la seule année 2016.

Comme en 2015, la Ville devrait bénéficier de la dotation politique de la Ville (DPV) qui remplace la dotation de développement urbain (DDU). Une enveloppe de 1 M€ devrait être allouée à la Ville en 2016 afin de financer ses projets d'équipement rendus nécessaires par le dynamisme démographique et les besoins des habitants.



2) En raison de fortes incertitudes liées à la création de la Métropole du Grand Paris, la prudence prédomine quant au dynamisme des dispositifs de péréquation horizontale

La Ville d'Aubervilliers est éligible à deux dispositifs de péréquation verticale :

- *Un dispositif national* : le **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC). Par prudence, le montant inscrit au BP 2016 correspond au réalisé de l'année 2015 (soit 1,3 M€). En effet, les **incertitudes juridiques et financières** liées à l'institution de la Métropole du Grand Paris (MGP) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 font peser un risque non négligeable sur la possibilité pour la Ville d'Aubervilliers de bénéficier du dynamisme de ce Fonds. Le montant définitif alloué à notre commune ne sera connu qu'en cours d'année.
- *Un dispositif régional* : le **Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France** (FSRIF). Les mêmes **incertitudes** pèsent sur ce dispositif en raison de la création de la MGP. Par prudence, le montant inscrit au BP 2016 correspond au montant encaissé en 2015 (soit 6,5 M€).

**En 2016, la Ville d'Aubervilliers perdra le bénéfice de la dotation de solidarité communautaire (DSC)** jusqu'alors versée par Plaine Commune à ses communes membres (-510 k€). Ce sera désormais à la MGP d'instaurer, en discussion avec les villes, un pacte financier et fiscal permettant de réaliser la péréquation au sein de ce nouvel EPCI.

3) Une fiscalité relativement dynamique mais grevée partiellement par des décisions fiscales nationales défavorables aux efforts déployés par la Ville en termes de construction de logements sociaux

Compte		BP 2015	BP 2016	BP 2016 retraité des flux à l'EPT	Evolution BP 2015 / BP 2016
73111	Taxes foncières et d'habitation	45 392 019 €	56 730 170 €	50 256 205 €	11%

**La création de la Métropole du Grand Paris (MGP) entraîne des changements majeurs dans la répartition du produit fiscal entre les collectivités.** Désormais :

- **Plaine Commune** (devenu établissement public territorial) ne bénéficie plus des produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- **la Ville d'Aubervilliers** récupère les taux additionnels de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties jusqu'ici attribués à Plaine Commune.

### Impact de la création de la Métropole du Grand Paris sur la fiscalité locale (taux 2015)

	Avant la création de la MGP			Après la création de la MGP		
	Aubervilliers	Plaine Commune	Ensemble	Aubervilliers	Plaine Commune	Ensemble
Taxe d'habitation	16,17%	8,87%	<b>25,04%</b>	25,04%	0,00%	<b>25,04%</b>
Taxe foncière sur le non bâti	31,16%	1,42%	<b>32,58%</b>	32,58%	0,00%	<b>32,58%</b>

Le produit fiscal supplémentaire perçu par Aubervilliers sera reversé à l'EPT Plaine Commune *via* le Fonds de compensation des charges territoriales institué suite à la création de la MGP (cf. *infra*). **Cette réforme se fait donc à produit fiscal constant** au regard des produits fiscaux perçus par Plaine Commune en 2015.

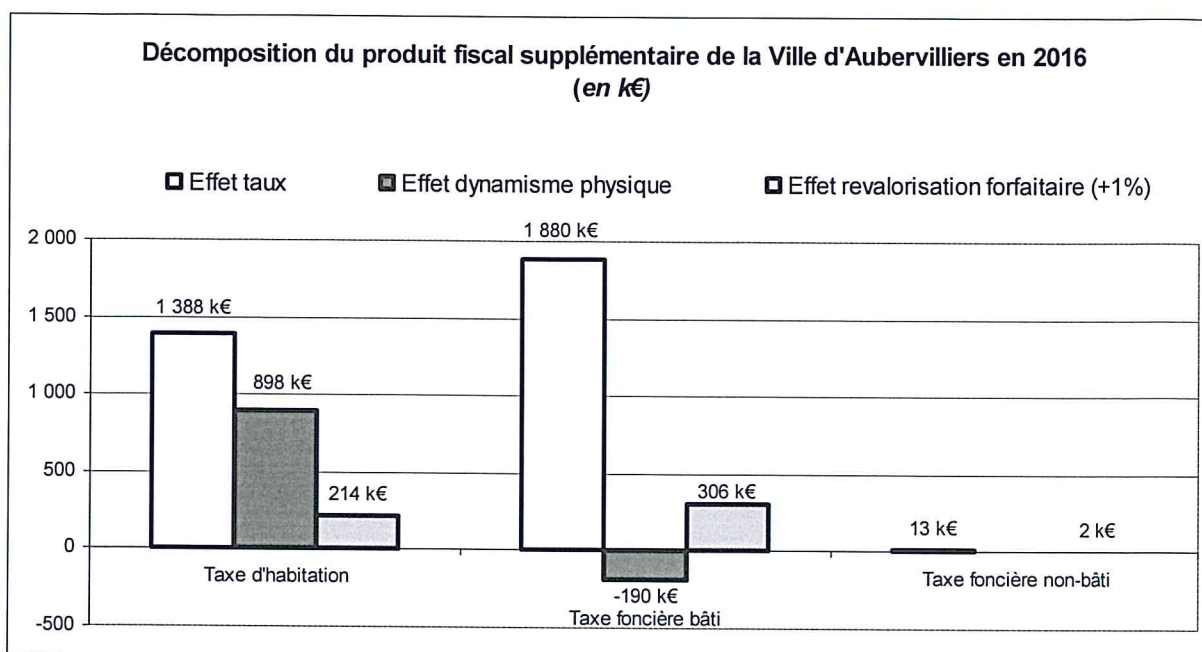
Par ailleurs, **pour 2016, la Ville bénéficie d'un dynamisme de ses bases en-deçà de ce qu'il aurait dû être à législation nationale constante**. En effet, deux décisions votées en Loi de finances viennent grever les recettes fiscales attendues par la Ville :

- l'Etat a décidé d'instituer un **abattement de 30% sur la taxe foncière acquittée par les bailleurs sociaux pour les logements situés en Quartier Prioritaire de la Ville** (ex-Zones urbaines sensibles). Cet abattement entraîne une **perte de recettes** pour la Ville d'Aubervilliers évaluée à **1,5 M€** sur son produit de taxe foncière. Or, l'Etat a décidé de ne compenser cette perte qu'à hauteur de 40%, soit 610 k€. Là encore, le reste à charge pour notre commune atteint 900 k€. Les villes comme Aubervilliers qui mènent une politique favorable à la construction de logements sociaux sont clairement pénalisées par cette disposition.
- l'Etat a décidé de **prolonger pour 5 ans l'exonération de taxe d'habitation des personnes seules disposant de faibles revenus**. Mais, une fois de plus, l'Etat ne compense la perte de recettes pour les communes concernées qu'à hauteur de 70%. Le **reste à charge pour Aubervilliers atteint 600 k€ pour 2016**.

En conséquence, **Aubervilliers**, parce qu'elle est une ville qui construit des logements sociaux et dont la population rencontre des difficultés sociales fortes, sera **pénalisée à hauteur de 1,5 M€** par la politique nationale d'austérité menée par le Gouvernement.

Face à ces coupes drastiques, et afin de pouvoir assurer le financement pérenne du service public local, indispensable aux habitants, les impôts locaux augmenteront de 6,14% en 2016 ce qui permet de dégager un produit fiscal supplémentaire de 3,3 M€.





4) Les subventions subissent une forte baisse en 2016 (-17%)

Le montant total des subventions perçues pour le financement des dispositifs communaux s'élève à **7,9 M€**, en forte diminution par rapport au BP 2015 (-17%) et au CA 2015 (-8%).

	BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
<b>SUBVENTIONS</b>	9 549 267 €	7 887 929 €	-17%

Cette baisse globale (-1,7 M€) s'explique essentiellement par les évolutions suivantes :

- la **suppression des aides départementales au fonctionnement des crèches communales** : pour le budget 2016, il s'agit d'une perte de recettes de plus de **430 k€**.
- la **suppression du Fonds de concours de Plaine Commune** au fonctionnement du **Conservatoire à Rayonnement Régional (-317 k€)** en raison du changement juridique de statut de Plaine Commune en Etablissement Public de territoire (EPT)
- la **fin du financement des contrats d'avenir par l'Etat** au cours de l'année 2016 (**- 420 k€**)
- l'**ajustement au BP 2016 de plusieurs subventions CAF (PSU, PSO, PSEJ)** sur la base du réalisé définitif 2015. En effet, certaines recettes ont été sous-réalisées en 2015 par rapport aux prévisions faites au BP 2015 (**-400 k€**).

Au regard de ce contexte contraint et de la situation financière de la ville, **les recherches de cofinancements doivent être renforcées** et le **développement des financements innovants et alternatifs** est aussi à privilégier.

5) Les produits des services restent dynamiques et progressent de 2%

En 2016, le montant total des produits des services atteint **12 M€** (+2% par rapport au BP 2015), dont :

- 7,9 M€ de refacturation de charges à Plaine Commune (convention de mutualisation) ou de remboursement de charges par les budgets annexes
- 4,1 M€ de recettes liées aux tarifs municipaux payés par les usagers de plusieurs services publics : cantine scolaire, crèches, centres de loisirs, piscines ...

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>11 727 870 €</b>	<b>11 967 909 €</b>	<b>2%</b>
	REFACTURATIONS BUDGETS ANNEXES ou PLAINE CO	7 958 769 €	7 877 386 €	-1%
	TARIFS ET PRODUITS DES SERVICES	3 769 101 €	4 090 523 €	9%

Les recettes de refacturations et de remboursements de charges par les budgets annexes et Plaine Commune diminuent en raison de la clôture du budget annexe de l'Embarcadère fin 2015.

Au contraire, les recettes tirées des tarifs des services municipaux sont en hausse de 9% (+ 300k€). Cette dynamique repose sur :

- une hausse des effectifs et de la fréquentation des services municipaux (cantine scolaire, centres de loisirs, crèches)
- l'ouverture du nouveau groupe scolaire Port Chemin Vert, à la rentrée 2016
- effet en année pleine de l'augmentation 2015 de certains tarifs municipaux
- une amélioration et optimisation de la facturation à l'utilisateur

6) Les autres recettes de fonctionnement sont dynamiques sous l'effet de la création du fonds de soutien sur la dette toxique

La ville bénéficie également de diverses autres recettes (revenus des immeubles, remboursements salaires et charges, fonds de soutien sur la dette toxique ...). Au total, il s'agit de plus de **2,2 M€** de recettes, en nette augmentation par rapport à 2015 (+44%).

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>100 000 €</b>	<b>434 971 €</b>	<b>335%</b>
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 100 031 €</b>	<b>904 889 €</b>	<b>-18%</b>
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>63 249 €</b>	<b>924 151 €</b>	<b>1361%</b>
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>307 700 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>-98%</b>
	<b>TOTAL AUTRES RECETTES</b>	<b>1 570 980 €</b>	<b>2 270 011 €</b>	<b>44%</b>



L'augmentation est soutenue par 2 facteurs :

- la perception à partir de 2016 du **fonds de soutien de l'Etat lié à la sortie des emprunts toxiques en 2015**. En raison d'un retard de notification de la part des services de l'Etat, ce fond n'a pas pu être versé dès 2015 ; 2016 sera finalement la première année de perception (pour un montant estimé à **886 k€ par an**).
- L'augmentation prévisionnelle du montant des remboursements des salaires et charges (+ 335 k€) liée aux meilleures conditions de remboursement du nouveau contrat d'assurance du personnel

### III) LES EFFORTS DE MAITRISE ET D'OPTIMISATION DES DEPENSES PUBLIQUES SE POURSUIVENT EN 2016 AFIN DE RENDRE UN SERVICE PUBLIC TOUJOURS PLUS EFFICACE

En 2016, le montant total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **133,1 M€**. Toutefois et afin d'étudier un périmètre constant, ce montant doit être retraité des flux nouveaux liés à la création de la MGP, comme pour les recettes.

Une fois retraité de ces flux nouveaux, le montant réel des dépenses de fonctionnement de la ville en 2016 est désormais de **114,5 M€**, soit une baisse de 1% par rapport à 2015 (-1,4 M€).

CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	BP 2016 retraité des flux à l'EPT	Evolution BP 2015 / BP 2016
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 707 012 €	17 531 441 €	17 531 441 €	-1%
012 CHARGES DE PERSONNEL	72 693 583 €	72 699 153 €	72 699 153 €	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 216 483 €	35 977 007 €	17 364 705 €	-5%
66 CHARGES FINANCIERES	7 030 549 €	6 185 169 €	6 185 169 €	-12%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	220 019 €	718 770 €	718 770 €	227%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>115 867 646 €</b>	<b>133 111 540 €</b>	<b>114 499 238 €</b>	<b>-1%</b>

#### 1) Maitrise de la masse salariale

La masse salariale est de loin le premier poste de dépense de la ville et représente plus de **63% du budget de la ville**. Cette proportion est d'ailleurs plus importante que dans d'autres villes de même strate démographique. Au regard de son poids budgétaire, la maîtrise des dépenses de personnel est donc le **principal levier de maîtrise des dépenses** de la ville et du rétablissement de sa capacité d'autofinancement.

Entre 2008 et 2014, les dépenses de personnel ont progressé de 4% en moyenne par an. En 2015, cette progression a été stoppée et l'évolution a quasiment été nulle (+0,5%). Toutefois, **plusieurs évènements et facteurs auront un impact à la hausse sur les dépenses de personnel 2016** :

- Ouverture d'un nouveau groupe scolaire à la rentrée 2016
- La fin du financement par l'Etat des contrats d'emploi d'avenir
- Glissement vieillesse technicité (GVT) :
- Diverses mesures (primes de titularisation, hausse des cotisations ...)

Au total, **c'est donc près de 2,5 M€ de dépenses supplémentaires qui impacteront la masse salariale 2016**. Afin de poursuivre l'effort de maîtrise et de contrôle de la masse salariale, entrepris en 2015, il est proposé de **compenser intégralement ces impacts haussiers**. Pour cela, une diminution équivalente de 2,5 M€ sur la masse salariale est nécessaire. **Les dépenses de personnel au BP 2016 sont donc au global stables par rapport à 2015** et il s'agit de réaliser près de 2,5M€ d'économies sur les dépenses de personnel au cours de l'année 2016.

Pour parvenir à cet objectif, **les leviers suivants seront à mettre en œuvre** :

- le non remplacement en cas d'absence, congé maladie, congé maternité



- le non remplacement de postes suite à mobilité interne ou externe, départ à la retraite, fin de contrat ...
- la limitation des heures supplémentaires
- le développement de la mobilité interne permettant de favoriser les redéploiements en interne sur des secteurs nécessitant des créations de postes (par exemple dans les écoles, en lien avec l'ouverture du nouveau groupe scolaire)
- l'examen des organisations permettant de mutualiser les moyens humains
- le développement des formations permettant de favoriser les redéploiements en interne ...

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
012	CHARGES DE PERSONNEL	72 693 583 €	72 699 153 €	0%

2) Des économies sur les dépenses des services sont réalisées afin de compenser et de financer le fonctionnement des équipements nouveaux

Les **charges à caractère général** représentent globalement les crédits dont disposent les services pour mettre en œuvre le service public local, en dehors des dépenses de personnel et des subventions et participations aux associations ou autres organismes.

Pour 2016, ces dépenses s'élèvent à **17,5 M€**, soit **-1%** par rapport au BP 2015. Toutefois, cette évolution globale masque des réalités différentes.

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016 retraité des flux à l'EPT	Evolution BP 2015 / BP 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 707 012 €	17 531 441 €	-1%

Certaines de ces dépenses sont rigides ou contraintes à court terme ; leur évolution sur 2016 est donc au mieux stable ou généralement en hausse :

- La Restauration dans les écoles (SIRESCO) : effet effectif + effet tarif
- Le fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal
- Les dépenses liées au Partenariat Public Privé pour la construction et l'entretien du groupe scolaire Dolto Maathai
- Les Conventions de mutualisation avec Plaine Commune
- Les Loyers, impôts et autres frais liés à la gestion du patrimoine de la ville
- Les Assurances (personnel, bâtiments ...)
- Les Fluides
- Les autres dépenses contractuelles : contrats de maintenance par exemple

Sans tenir compte des dépenses de maintenance dont la rigidité peut être variable en fonction des secteurs, **ces dépenses rigides représentent plus de 10 M€** et sont donc majoritaires au sein des dépenses des services (60 %). **Les marges de manœuvre et les économies possibles pèsent ainsi sur un périmètre restreint de dépenses publiques et sont donc d'autant plus difficiles et lourdes de conséquences pour le service public rendu à l'utilisateur.**

Par ailleurs, l'année 2016 verra **la réalisation de plusieurs nouveaux projets** et l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire. Ces dépenses nouvelles sont nécessaires au regard des enjeux démographiques auxquels la ville doit faire face et des besoins du territoire en service public local.

- Ouverture d'un nouveau groupe scolaire : +1 M€ en fonctionnement en année pleine

Ce groupe scolaire de 24 classes, situé dans le secteur Port chemin Vert, ouvrira ses portes à la rentrée 2016 (12 classes à court terme).

Sur 2016, le fonctionnement de l'école sur le dernier trimestre devrait atteindre 400 k€ et en année pleine 1 M€.

- Le lancement des nouvelles opérations de rénovation urbaine (NPNRU) :

Les quartiers Villette Quatre Chemins et Maladrerie/Emile Dubois ont été sélectionnés par l'agence Nationale de Rénovation urbaine (ANRU) pour bénéficier d'un Nouveau Programme National de Rénovation urbaine (NPNRU).

Afin de parvenir à un projet urbain cohérent et à la signature d'une convention de rénovation urbaine qui permettra la mise en œuvre opérationnelle du projet, Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et l'OPH d'Aubervilliers vont mener plusieurs études dans la période du protocole de préfiguration (1er trimestre 2016 – mi 2017) et l'accent sera mis sur une démarche spécifique et novatrice visant à associer les habitants des 2 quartiers à l'ensemble des phases d'élaboration du projet.

- La Mise en place du dispositif LAPI

Ce projet permettant la lecture automatique des plaques d'immatriculation a vocation à améliorer les conditions de circulation et de stationnement au sein de la ville d'Aubervilliers, qui sont notamment dégradées par le stationnement gênant et dangereux.

Le déploiement de ce projet devrait également avoir un impact positif indirect sur les recettes de stationnement perçues par la ville.

**Afin de compenser l'augmentation des dépenses liée aux charges contraintes et aux actions nouvelles, des efforts et économies ont été réalisés à hauteur de 800 k€. Elles ont été permises grâce à :**

- l'internalisation de prestations auparavant confiées à des prestataires extérieurs
- l'optimisation de certaines dépenses
- la mutualisation des moyens entre services
- l'ajustement de certaines activités ou actions menées

- 3) Les autres charges de gestion courantes diminuent en raison de la clôture du budget annexe de l'Embarcadère

Les **charges de gestion courante** recouvrent les subventions aux associations, les participations obligatoires, les subventions d'équilibre aux budgets annexes et d'autres charges courantes (par exemple les admissions en non-valeur ou les frais des élus). Elles s'élèvent en 2016 à **17,4M€**, en repli de 5% par rapport au BP 2015 (-850 k€).



CHAPITRE		BP 2015	BP 2016 retraité des flux à l'EPT	Evolution BP 2015 / BP 2016
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	18 216 483 €	17 364 705 €	-5%
	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	8 809 503 €	9 033 992 €	3%
	PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	5 973 072 €	5 571 193 €	-7%
	SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	2 444 896 €	1 697 222 €	-31%
	AUTRES	989 012 €	1 062 298 €	7%

Cette diminution s'explique principalement par la **clôture du budget annexe de l'Embarcadère** en 2015 (-750 k€).

En 2015 et face aux difficultés financières de la ville, les aides au secteur associatif avaient été diminuées de 6%. **En 2016** et malgré le contexte budgétaire complexe et restrictif, il est proposé de **maintenir les aides au secteur associatif** ; une enveloppe de 9M€ est donc inscrite et permettra de soutenir les initiatives locales et l'animation du territoire. L'augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations s'explique par **l'ouverture d'une nouvelle crèche associative (60 places)** en juin 2016 et qui fera l'objet d'une **aide de 210 k€ en 2016** et de **420 k€ en année pleine** en 2017.

Par ailleurs, la ville doit également verser plusieurs **participations ou contributions obligatoires** (Caisse des Ecoles, CCAS, Service d'incendie, CRR ...) pour un montant de **5,6 M€**.

Enfin, l'augmentation des autres charges courantes est liée à la hausse de l'enveloppe consacrée aux admissions en non-valeur (+100 k€), nécessaire au regard de plusieurs dossiers de créances non recouvrées que la ville devra régulariser dans l'année.

4) Des frais financiers en nette diminution (- 12%) grâce aux démarches d'optimisation de la dette communale

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	7 030 549 €	6 185 169 €	-12%

Les **frais financiers** de la Ville sont en nette diminution par rapport au BP 2015 (- **850 k€**). Ceci s'explique principalement par le **refinancement des emprunts toxiques** effectué courant 2015 (passage à taux fixe des taux structurés). La Ville profite également, sur ses emprunts à taux variable, de la baisse des taux d'intérêt constatée en zone Euro.

5) Autres dépenses de fonctionnement

Les **charges** exceptionnelles sont en augmentation (+ 500 k€) en 2016. Cela s'explique par des opérations de régularisation comptable qui devront être réalisées en cours d'année (350 k€) et par la mise en place d'une enveloppe provisionnelle (+100 k€) sur le paiement de pénalités et d'intérêts moratoires.

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	220 019 €	718 770 €	227%



#### IV) L'EFFORT D'INVESTISSEMENT SE POURSUIT EN 2016 AFIN DE FAIRE FACE AU DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA VILLE

En 2016, le **montant total des dépenses réelles d'investissement** s'élève à **51 M€**, soit une légère progression de 1% par rapport 2015 (+700 k€).

CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	160 000 €	48 150 €	-70%
21 Immobilisations corporelles	30 000 €	27 000 €	-10%
23 Immobilisations en cours	40 000 €	36 000 €	-10%
OP Total des opérations d'équipement	28 346 373 €	28 583 184 €	1%
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>28 576 373 €</b>	<b>28 694 334 €</b>	<b>0%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves		871 350 €	
13 Subventions d'investissement	287 001 €	- €	-100%
16 Emprunts et dettes assimilées	19 385 531 €	19 975 553 €	3%
26 Particip., créances rattachées à des particip.	8 500 €	8 600 €	1%
27 Autres immobilisations financières	1 000 000 €	1 001 000 €	0%
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>20 681 032 €</b>	<b>21 856 503 €</b>	<b>6%</b>
45 COMPTES DE TIERS	1 037 000 €	468 000 €	-55%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50 294 405 €</b>	<b>51 018 837 €</b>	<b>1%</b>

#### 1) Des dépenses d'équipement en légère augmentation et marquées par la livraison du groupe scolaire Port Chemin Vert

Les dépenses d'équipements peuvent être divisées en deux catégories : les **dépenses d'entretien du patrimoine** existant et les dépenses liées à des **projets nouveaux**.

En 2016, **3,8 M€** seront consacrés à l'**entretien du patrimoine existant** et notamment 2,5 M€ aux écoles. Les autres dépenses d'investissement dites récurrentes (mobilier, informatique, véhicules, matériels et outillages, travaux pour compte de tiers...) représentent une enveloppe de **1,9 M€**. Afin de limiter le recours à l'emprunt, une baisse de 10% par rapport aux demandes des services a été appliquée sur l'ensemble de ces dépenses, permettant une économie d'environ 565 k€.

Par ailleurs, l'année 2016 reste fortement marquée par la **livraison du groupe scolaire Port Chemin Vert**, qui représente 36,5% des dépenses d'équipement (soit 10,5 M€).

**D'autres projets d'investissement** sont également prévus en cours d'année, même si la plupart seront sur un calendrier de réalisation à cheval sur 2016 et 2017 :

- Construction et équipement du Pôle santé solidarité : 1,3 M€
- Acquisition des parcelles du 6<sup>e</sup> collège (dernière tranche) : 1,8 M€
- Acquisition des parcelles du 7<sup>e</sup> collège (1<sup>ère</sup> tranche) : 1,5 M€
- Construction de l'Espace Famille (1<sup>ère</sup> tranche) : 318 k€

- Rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers : 140 k€
- Modernisation de l'autocom téléphonique de la Mairie pour améliorer l'accueil des usagers (1<sup>ère</sup> tranche) : 150 k€

2) Les dépenses financières restent très élevées en raison du niveau d'endettement de la ville (encours de dette de 195 M€ au 1er janvier 2016)

Chapitre		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
10	Dotations, fonds divers et réserves		871 350 €	-
13	Subventions d'investissement	287 001 €	- €	-100%
16	Emprunts et dettes assimilées	19 385 531 €	19 975 553 €	3%
26	Particip., créances rattachées à des particip.	8 500 €	8 600 €	1%
27	Autres immobilisations financières	1 000 000 €	1 001 000 €	0%
	<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>20 681 032 €</b>	<b>21 856 503 €</b>	<b>6%</b>

Si le **refinancement des emprunts toxiques** a permis de réaliser une économie considérable sur les frais financiers (intérêts de la dette), il a également engendré une **hausse de l'endettement** (+ 12,3 M€) et donc une augmentation du **remboursement du capital**. Ainsi, ce poste de dépense atteint **12,7 M€ en 2016** contre 11,4 M€ au BP 2015. L'amortissement de la dette est intégralement couvert par des ressources propres d'investissement comme l'impose la réglementation budgétaire applicable aux collectivités. **L'objectif pour la Ville étant de ne pas emprunter en 2016**, ce poste de dépense sera stable l'an prochain.

A noter que le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » contient exceptionnellement une dépense de 871 k€ au BP 2016. Ceci correspond à un trop perçu de taxe d'urbanisme sur les années 2013 et 2014 suite à l'abandon d'un projet de construction d'un *Data Center*. La Ville doit donc rembourser cette somme.



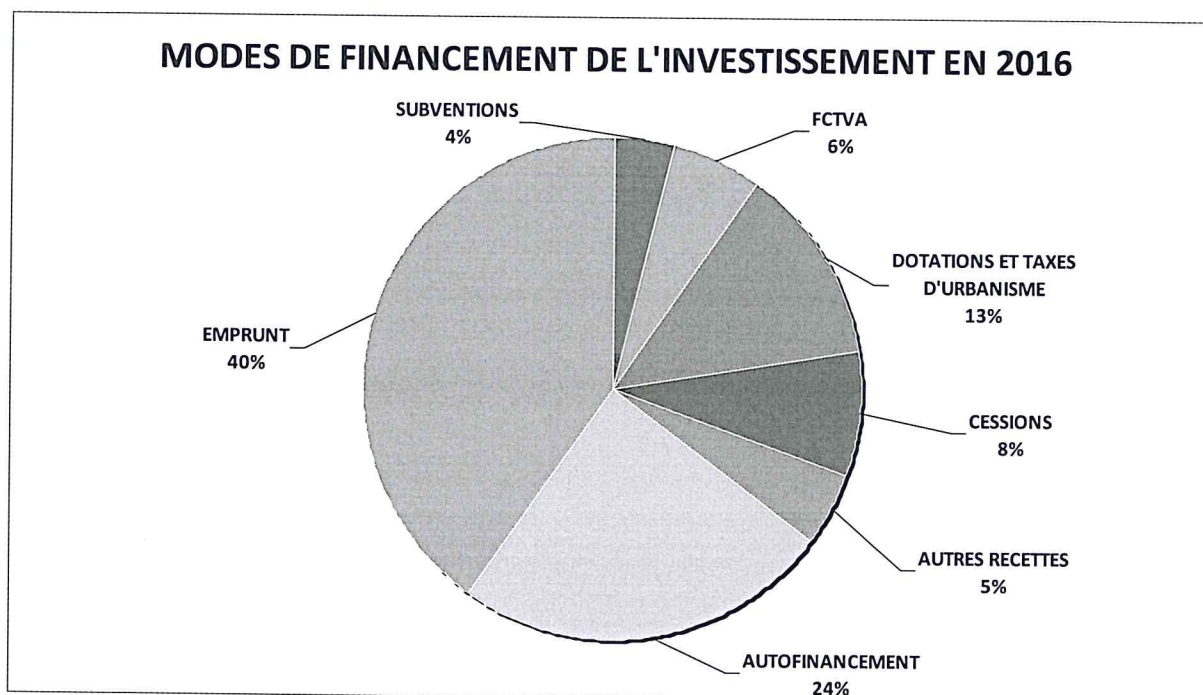
**V) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EST EQUILIBRE ENTRE AUTOFINANCEMENT, RECETTES D'INVESTISSEMENT ET RECOURS A L'EMPRUNT**

En 2016, le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 40,3 M€, soit en baisse de 9% par rapport 2015 (-4 M€). Cette baisse est la conséquence directe de l'amélioration de l'autofinancement de la ville en 2016 et donc d'un moindre recours à l'emprunt.

CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
13 Subventions d'investissement	758 049 €	1 748 768 €	131%
16 Emprunts et dettes assimilées	31 476 676 €	25 099 452 €	-20%
204 Subventions d'équipement versées	777 899 €		-100%
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>33 012 624 €</b>	<b>26 848 220 €</b>	<b>-19%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 561 196 €	8 082 426 €	45%
27 Autres immobilisations financières	1 564 082 €	1 425 607 €	-9%
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>7 125 278 €</b>	<b>9 509 033 €</b>	<b>33%</b>
024 CESSIONS	3 155 750 €	3 484 910 €	10%
45 COMPTES DE TIERS	1 037 000 €	468 000 €	-55%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>44 330 652 €</b>	<b>40 310 163 €</b>	<b>-9%</b>

Sur les 51 M€ de dépenses d'investissement, 43,7 M€ doivent être financées. En effet, il convient de retraiter les dépenses d'équipement des écritures liées aux revolving et aux opérations de refinancement de dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Le financement de ces dépenses d'équipement se répartit comme suit :





- 1) Les subventions d'investissement accordées par les co-financeurs institutionnels sont en augmentation en 2016 en raison d'un programme d'investissement ambitieux.

Chapitre		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
13	Subventions d'investissement	758 049 €	1 748 768 €	131%

La Ville bénéficie sur ces projets d'équipement les plus importants de co-financement des investisseurs publics et privés. Les subventions les plus importantes sont retracées ci-dessous :

Opération d'équipement	Co-financeur	Subvention allouée
Pôle Santé Solidarité	ANRU	333 334 €
	Région IDF	300 000 €
	Réserve parlementaire	15 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>648 334 €</b>
Centre de loisir Groupe scolaire Port Chemin Vert	CAF	151 200 €
Travaux dans le groupe scolaire Stendhal	RATP	146 774 €
Rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers	Région IDF	40 000 €

- 2) Les dotations et taxes d'urbanisme sont également en forte augmentation au BP 2016 (+ 45%) et permettent de financer une partie des investissements de la Ville

CHAPITRE		BP 2015	BP 2016	Evolution BP 2015 / BP 2016
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 561 196 €	8 082 426 €	45%

L'augmentation de ce poste de recettes est principalement portée par :

- **le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** qui permet à la Ville de récupérer la quasi-intégralité de la TVA acquittée sur ces dépenses d'équipement l'année précédente. Le FCTVA atteindrait environ **2,5 M€** en 2016 en raison des nombreux investissements réalisés en 2015.
- **La taxe d'aménagement** entrée en vigueur en 2012 et qui prend progressivement le relais des autres taxes d'urbanisme (TLE et VDPLD). Le montant prévisionnel de taxe d'aménagement est de **2,2 M€** en 2016 en augmentation par rapport à 2015 en raison des nombreux programmes de construction de logements.

- 3) L'emprunt d'équilibre atteint 17,6 M€ en nette diminution par rapport à 2015 (- 25%) grâce à l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la Ville

**L'emprunt d'équilibre permet de financer le solde de la section d'investissement et d'équilibrer *in fine* le budget de la Ville.** Il atteint **17,6 M€ en 2016** contre 23,5 M€ au BP 2015. Cette diminution importante du recours à l'emprunt matérialise **les efforts réalisés par la Ville pour restaurer son épargne brute** et donc sa situation financière.

Ce besoin de financement est en réalité **couvert intégralement par l'emprunt de 35 M€** conclu en 2015 et qui n'a été que partiellement consommé pour financer les investissements de l'exercice 2015. L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2015 sera donc repris lors du budget supplémentaire 2016 en lieu et place de cet emprunt d'équilibre. Ceci signifie que **la Ville n'empruntera pas en 2016** et qu'elle se désendettera d'environ 12,7 M€ (soit une baisse de l'encours de dette de 6,5%).

## VI) LES RETRAITEMENTS ET NOUVEAUX FLUX FINANCIERS LIES A LA CREATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Ce rapport a fait l'objet de certains retraitements liés à la création de la Métropole du Grand Paris. En effet, **les volumes budgétaires de l'exercice 2016 sont artificiellement gonflés** en raison de nouveaux flux financiers croisés entre Aubervilliers, Plaine Commune et la MGP.

Ainsi, la Ville bénéficie de recettes fiscales et de dotations supplémentaires versées par la MGP mais qui sont ensuite intégralement reversées à Plaine Commune, *via* le Fonds de compensation des charges territoriales, pour assurer son financement.

Compte (recette)		Recette Ville	Recette reversée à Plaine Commune <i>via</i> le FCCT	Ensemble (montant inscrit au BP 2016)
73111	Taxes foncières et d'habitation	50 256 205 €	6 473 965 €	56 730 170 €
7321	Attribution de compensation	15 336 393 €	12 138 337 €	27 474 730 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>65 592 598 €</b>	<b>18 612 302 €</b>	<b>84 204 900 €</b>

Le reversement de ces recettes fait l'objet d'une ligne de dépense au chapitre 65 :

Compte (dépense)		BP 2016
65541	Contributions au Fonds de compensation des charges territoriales (financement de l'EPT Plaine Commune)	18 612 302 €

Les retraitements opérés dans ce rapport permettent de comparer les évolutions entre le BP 2015 et le BP 2016.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 24 MARS 2016**

Présents :..... 36

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

**Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne**

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2016003

Signataire : AC/JB

**OBJET :Adoption du budget primitif 2016 de la commune (budget principal)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les articles L.2312.-1 et L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes,

Vu le projet de loi de finances pour 2016,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 17 février 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

A la majorité, Mmes YONNET, ALVES, MM. GARNIER, VANNIER, LOGRE, Mme LENZI et M. BIDAL ayant voté contre.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget primitif 2016 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 53 092 947,00 €

Recettes : 53 092 947,00 €

FONCTIONNEMENT


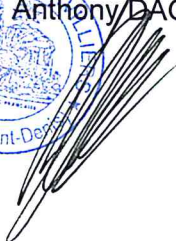
Dépenses : 144 322 419,00 €

Recettes : 144 322 419,00 €

**DIT** que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

**FIXE** le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 17 593 723,00 €.

L'adjoint délégué

  
Anthony DAGUET  


Reçu en préfecture le : 25/03/2016

Publié le : 25/03/2016

Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué

  
Anthony DAGUET  
